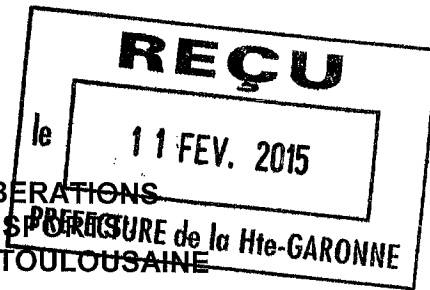


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 04 Février 2015

INVESTISSEMENTS

14 – MATERIEL ROULANT

14.1 – Transaction avec TISSEO EPIC et les sociétés IVECO France et BRIDGESTONE France - Approbation et autorisation du Président à signer la transaction.

L'an deux mille quinze, le quatre février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. KELLER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Pour l'acquisition d'autobus urbains, le SMTC a conclu avec la société IVECO FRANCE, le marché M2008-024 notifié le 25 août 2008

Ces autobus urbains sont mis à la disposition de TISSEO EPIC afin d'assurer l'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine.

La société BRIDGESTONE FRANCE est titulaire du marché M130063 relatif à l'entretien sur les pneumatiques autobus, conclu avec TISSEO EPIC, notifié le 19 juillet 2013 pour une durée de cinq ans à compter du 1 août 2013.

A ce titre, la société BRIDGESTONE FRANCE assure l'entretien des pneumatiques moyennant une redevance kilométrique par type de véhicule.

Au cours de l'exécution du marché, la société BRIDGESTONE FRANCE a constaté des défauts d'usure sur les pneumatiques de 120 véhicules.

Cette usure irrégulière résulte d'un problème de réglage de train avant sur des véhicules sous garantie constructeur de la société IVECO FRANCE.

En raison de cette usure anormale, la société BRIDGESTONE FRANCE subit un préjudice financier qui ne lui est pas imputable, lié à une perte de rendement kilométrique ainsi qu'à une surconsommation de pneumatiques.

La société BRIDGESTONE FRANCE réclame donc à TISSEO EPIC le paiement des articles détériorés de pneus ayant subi une usure irrégulière très prononcée suite à leur montage sur des bus ayant des problèmes de réglages de train avant.

Le SMTC, cocontractant de la société IVECO est donc également partie à la présente transaction.

L'objet du présent protocole est donc de déterminer les modalités financières et techniques de résolution de ce litige.

Dans ce cadre, le SMTC s'engage à ne pas réclamer de dédommagement financier concernant le point de réglage des trains avant au titre du marché M 2008-024 conclu avec la société IVECO FRANCE, sous réserve de la complète réalisation de l'opération de reprise des réglages.

* * *

Le Comité Syndical :

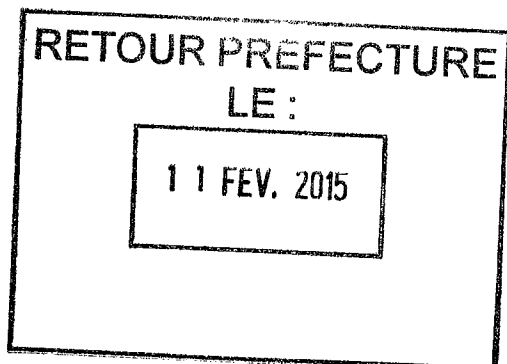
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : VALIDE le contenu de la transaction avec TISSEO EPIC et les sociétés IVECO France et BRIDGESTONE France.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la dite transaction.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



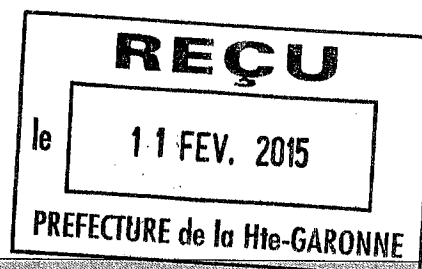
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE (SMTC), dont le siège est situé 7, esplanade Compans Caffarelli, 31011 Toulouse, représenté par son Président Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet de signer le présent protocole.

ci-après désigné par « le SMTC »,

TISSEO EPIC, dont le siège social est sis 4 impasse Paul Mesplé - 31081 Toulouse CEDEX 1, inscrite sous le numéro de SIRET 520 807 876 00021 - Code APE 4931Z, et représenté par Monsieur Olivier POITRENAUD, agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée "TISSEO EPIC",

BRIDGESTONE FRANCE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 74 090 600 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 361 200 389, dont le siège social est sis 575 Avenue G. Washington - BP3 - 62401 Béthune cedex, représentée par Monsieur xxxxxx, agissant en qualité de xxx,

ci-après dénommée "la société BRIDGESTONE

FRANCE",

ET

IVECO FRANCE, Société Anonyme au capital de 74 090 600 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 419 683 818, dont le siège social est sis 1 rue des Combats du 24 août 1944 - 69200 Vénissieux, représentée par Monsieur xxxxxx, agissant en qualité de xxx,

ci-après dénommée "la société IVECO FRANCE",

Vu les articles 2044, 2045 et suivants du Code civil ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du Premier ministre en date du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler à l'amiable les litiges;

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative aux recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu les pièces du marché n° M130063 conclu entre TISSEO EPIC et BRIDGESTONE FRANCE notifié le 19 juillet 2013,

Vu les pièces du marché n° M2008-024 notifié le 25 août 2008, conclu entre TISSEO SMTC et IVECO FRANCE,

Considérant que toutes les parties ont accepté de faire des concessions réciproques afin de mettre un terme au litige en cours et de prévenir les litiges à venir.

Préambule

Pour l'acquisition d'autobus urbains, TISSEO SMTC a conclu avec la société IVECO FRANCE, les marchés suivants :

- Marché M2008-024 relatif à la Fourniture et livraison d'autobus standards urbains à motorisation GNV notifié le 25 août 2008

Les autobus urbains sont la propriété de TISSEO SMTC. Ceux-ci sont mis à la disposition de TISSEO EPIC afin d'assurer sa mission d'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine.

La société BRIDGESTONE FRANCE est titulaire du marché M130063 relatif à l'entretien sur les pneumatiques autobus (TISSEO EPIC). Le marché a été notifié le 19 juillet 2013. Il est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1 août 2013.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en application de l'article 169 du code des marchés publics.

Le montant total des commandes pour la durée du marché est défini comme suit :

- Seuil minimum : 1 000 000€ HT
- Seuil maximum : 4 500 000€ HT

A ce titre, la société BRIDGESTONE FRANCE assure l'entretien des pneumatiques pour le réseau TISSEO EPIC moyennant une redevance kilométrique par type de véhicule. Sauf stipulation contraire, les pneumatiques sont la propriété du titulaire du marché qui assure le montage sur jantes, le montage sur véhicules, les opérations de remplacement ainsi que les réparations de pneumatiques.

Au cours de l'exécution du marché, la société BRIDGESTONE FRANCE a constaté des défauts d'usure sur les pneumatiques des essieux directeurs des véhicules IRISBUS type CITELIS série 2009, 2010 et 2011 soit 120 véhicules.

Cette usure irrégulière résulte d'un problème de réglage de train avant sur des véhicules sous garantie constructeur de la société IVECO FRANCE.

En raison de cette usure anormale, la société BRIDGESTONE FRANCE subit un préjudice financier qui ne lui est pas imputable. La société BRIDGESTONE FRANCE constate une perte de rendement kilométrique (limitée par une maintenance accrue de sa part) ainsi qu'une surconsommation de pneumatiques.

La société BRIDGESTONE FRANCE réclame donc à TISSEO EPIC le paiement des articles détériorés de pneus ayant subi une usure irrégulière très prononcée suite à leur montage sur des bus ayant des problèmes de réglages de train avant.

Les parties ont convenues ensemble de mettre un terme aux litiges les opposant par la conclusion de la présente transaction.

Les parties, désignées ci-dessus, conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Selon l'article 2044 du Code Civil, la transaction est un contrat écrit par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. La transaction désigne, toute à la fois, l'action de transiger et le résultat de cette action.

Le présent protocole, établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet de mettre un terme au litige né entre les parties.

Article 2 : Exposés des préjudices de chaque partie

➤ En ce qui concerne le traitement du problème de réglage des trains avant :

La société IVECO FRANCE s'engage à traiter le problème de réglage des trains avant sur les bus IRISBUS type CITELIS série 2009, 2010 et 2011 soit 120 véhicules. Une campagne de reprise du réglage des trains avant sur les véhicules concernés est mise en place. TISSEO SMTC, TISSEO EPIC et la société BRIDGESTONE FRANCE ont été associés à cette action (cf annexe 2).

La société IVECO FRANCE s'engage à mettre tout en œuvre pour solutionner ce problème au plus tard le 28 février 2015.

La société IVECO FRANCE prend à sa charge l'ensemble des frais afférents au traitement de ce problème y compris dans le cas où le protocole mis en place ne permettrait pas la résolution du problème de réglage.

➤ En ce qui concerne le préjudice subi par la société BRIDGESTONE FRANCE :

BRIDGESTONE FRANCE a réalisé des études pour calculer les pertes de rendement kilométrique subies.

Sur des véhicules sans problème de train avant, le rendement kilométrique moyen s'élève à 60 474 km (étude réalisée sur 44 pneus). Pour 2010 et 2011 et sur 80 véhicules CITELIS concernés par le problème, le rendement kilométrique moyen s'élève à 40 924 km (soit -19 550 km en moyenne).

Les études réalisées par BRIDGESTONE FRANCE sont jointes en annexe du présent document.

La société BRIDGESTONE FRANCE subit ainsi un préjudice financier.

- Perte de rendement kilométrique moyen évaluée à 35% sur les CITELIS, qui engendre une surconsommation de pneumatiques
- A la demande de TISSEO Epic, la société BRIDGESTONE FRANCE a engagé un contrôle systématique mensuel supplémentaire de la flotte concerné pour réduire les risques sécuritaires.

➤ En ce qui concerne la position de TISSEO EPIC :

Le paiement des articles détériorés suite aux problèmes de réglage des trains avant sur les bus CITELIS va engendrer un coût supplémentaire pour TISSEO EPIC sur le marché d'entretien des pneumatiques.

Le paiement des contrôles mensuels systématiques va engendrer un coût supplémentaire à TISSEO EPIC sur le marché d'entretien des pneumatiques. A la signature du protocole, le coût mensuel est de 1300 euros HT.

Article 3 : Nature et étendue des concessions réciproques

En conséquence de ce qui précède, les parties sont arrivées à l'accord suivant :

IVECO FRANCE s'engage à :

- Traiter le problème de réglage des trains avant sur les bus IRISBUS type CITELIS série 2009, 2010 et 2011 soit 120 véhicules
- Respecter la procédure de campagne de reprise de réglage des trains avant mise en place avec l'ensemble des parties
- Payer à TISSEO EPIC le montant de toutes les factures d'articles détériorés de pneus causés par le problème de réglage du train avant des bus CITELIS, ainsi que le contrôle mensuel systématique et ce, jusqu'à la résolution du problème. La valeur des articles détériorée est calculée selon la procédure de calcul de valeur de gomme restante prévu au marché M130063 conclu entre BRIDGESTONE FRANCE et TISSEO EPIC.
- Assurer à nouveau une campagne de reprise de réglage des trains avant au cas où un problème du même type surviendrait

Au terme du marché conclu entre TISSEO EPIC et BRIDGESTONE FRANCE, IVECO FRANCE ne sera pas détaché de ses obligations vis-à-vis des parties au présent protocole.

BRIDGESTONE FRANCE s'engage à :

- Respecter la procédure de campagne de reprise de réglage des trains avant mise en place avec l'ensemble des parties afin de régler définitivement le différend
- Ne pas facturer à TISSEO EPIC les articles détériorés de pneus causés par le problème de réglage du train avant des bus CITELIS avant ceux indiqués sur la facture en date du 2 juillet 2014
- Facturer uniquement les pneumatiques ayant la plus grosse déperdition de gomme sur la perte de rendement moyen constatée (35%). La valeur des articles détériorée est calculée selon la procédure de calcul de valeur de gomme restante prévu au marché M130063 conclu entre BRIDGESTONE FRANCE et TISSEO EPIC. Bridgestone s'engage à fournir à TISSEO tous les justificatifs correspondants.
- Assurer un contrôle préventif accru sur les bus concernés afin de ne prendre aucun risque en termes de sécurité

TISSEO EPIC s'engage à :

- Régler les factures d'articles détériorés causés par le problème de réglage du train avant des bus CITELIS à compter de la facture du 2 juillet 2014 incluse (facture n° 7142680486 d'un montant de 3 451€ HT) à BRIDGESTONE FRANCE
- Régler les contrôles mensuels préventifs accrus sur les bus concernés soit 1 300€ HT par mois jusqu'à la résolution du problème de réglage des trains avant à BRIDGESTONE France.

le SMTC s'engage à :

- Ne pas réclamer de dédommagement financier concernant le point de réglage des trains avant au titre du marché M 2008-024 conclu avec la société IVECO France, sous réserve de la complète réalisation de l'opération de reprise des réglages

Article 4 : Engagement de non recours

Les parties au présent contrat s'engagent à se désister de tout recours engagé à la date de signature du présent contrat et à renoncer à tout recours pour tout objet lié à la présente transaction.

En conséquence, sont définitivement réglés les différends, sans exception ni réserve, pouvant exister entre les parties au titre des désordres constatés dans l'exécution du marché susvisé.

Article 5 : Autorité de la chose jugée

Il est convenu entre les parties que le présent contrat est conclu conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

En conséquence, cet accord a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion, et vaut extinction irrévocable de toutes les contestations nées ou à naître entre les parties relatives aux relations contractuelles ayant existé entre elles.

Article 6 : Compétence d'attribution

Les parties conviennent, conformément aux dispositions légales, que tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

Le présent contrat est établi **en 4 exemplaires originaux**.

Fait à Toulouse

Signatures des personnes habilitées à signer

Pour TISSEO SMTC Date	Pour TISSEO EPIC Date	Pour IVECO FRANCE Date	Pour FRANCE Date	BRIDGESTONE

Signatures précédées de la mention manuscrite «Bon pour renonciation à tout recours»

ANNEXES

- 1. Etudes réalisées par BRIDGESTONE France pour le calcul des pertes de rendement kilométrique constatées :**
 - Fichier TISSEO LANGLADE VOITURE 10 et 11KM
 - Fichier ETUDE KM HORS CITELIS
- 2. Protocole technique définissant les méthodes de campagne de reprise du réglage des trains avant définis entre IVECO France / BRIDGESTONE FRANCE / TISSEO EPIC / TISSEO SMTC**

Réunion Bridgestone - Iveco Bus - Bacqueyrisses-Tisséo du 20-05-2014

Émise le mardi 20 mai 2014

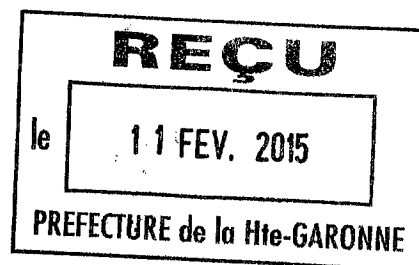
Nos réf : NC/20052014001

Pièce(s) jointe(s) : 0

Émetteur : Nicolas Clayette

Destinataire(s) :

MARTIN Bernard bernard.martin@tisseo.fr
DUFFOUR Jean-Marc jean-marc.duffour@tisseo.fr
MANGIN remi remi.mangin@tisseo.fr
SEITZ Yvan yvan.seitz@tisseo.fr
COUTURIER Jean Jacques jean-jacques.couturier@iveco.com
Pierre Marie GAILLON gaillon@bacqueyrisses.fr
Mickaël Bourne bourne@bacqueyrisses.fr
Paolo DOS SANTOS LOURENCO lourenco@bacqueyrisses.fr
BARRAUD Raphael (IVECO) raphael.barraud@irisbus.iveco.com
CHABRERIE Eric Eric.CHABRERIE@bridgestone.eu
ALCALAY Stanislas Stanislas.ALCALAY@bridgestone.eu
JOUVE Gaétan Gaetan.JOUVE@bridgestone.eu



Copie(s):

MORGAND Kevin kevin.morgand@tisseo.fr
GASQUET David david.gasquet@tisseo.fr

Objet : Réunion Bridgestone – Iveco Bus - Bacqueyrisses-Tisséo du 20-05-2014

Étaient présents : N CLAYETTE + JJ COUTURIER+ M BOURNE+ CHABRERIE Eric + JOUVE Gaétan + Paolo DOS SANTOS LOURENCO + MARTIN Bernard

L'objectif de cette réunion est d'organiser la campagne de reprise réglage des trains Avant des CITELIS 12 M

1. PROCESSUS

Document tripartite de campagne



État de parc



Réglage train AV



Échange pneumatique AV



Réception technique du réglage



tisséo

Ma ville, mon trajet

Régie des transports publics de L'agglomération Toulousaine

Etablissement Public Industriel et Commercial

9, rue Michel Labrousse - 31081 Toulouse Cedex 1 - Tél. : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01

RCS TOULOUSE 520 807 876

tisseo.fr

2. Documents usuels

a. Document tripartie de campagne

Ce document sera réalisé par M BOURNE (Bacqueyrisses). Les 120 CIT 12M seront programmés dans la campagne de réglage par défaut. Les bus qui ne sont pas à régler seront identifiés par Bridgestone après contrôle des usures. Un PV sera rédigé par Bridgestone. Les OT seront clôturés avec le PV en document joint

b. PV Réception technique

La réception technique du réglage sera réalisée pour chaque bus par Bridgestone à 20000kms après échange des pneus AV. Si l'usure des pneus est correcte Bridgestone rédige un PV de réception technique pour valider le réglage.

3. Suivi de la campagne

a. OT Tisséo

Bacqueyrisses joint dans l'OT Tisséo

- ✚ Pour les bus qui ne sont pas à régler
 - Le PV de contrôle de Bridgestone
- ✚ Pour les bus qui sont à régler
 - Le fiche du banc de réglage avec les valeurs avant réglage
 - Le fiche du banc de réglage avec les valeurs après réglage
 - La fiche de relevés des hauteurs de caisse
 - Le PV de réception technique de Bridgestone

b. Tableau train AV CIT 12M

- ✚ Bacqueyrisses affiche, tous les jours dans le local du monteur, une photocopie du document tripartie de campagne avec les réglages réalisés.
- ✚ Le monteur, au montage de pneus sur un bus réglé, déclenche une réception technique à l'état de parc 3 mois plus tard

c. Prévisionnel

Bridgeston à chaque état de parc transmet à Bacqueyrisses une liste de bus programmés pour échange pneus avant. Bacqueyrisses déclenche le réglage en priorité sur les bus identifiés

4. Groupe de diffusion

Toutes les personnes présentes à la réunion (liste ci-dessous) devront être en copie de tous les échanges et ainsi avoir le même niveau d'information

- MARTIN Bernard bernard.martin@tisseo.fr
- COUTURIER Jean Jacques jean-jacques.couturier@iveco.com
- Mickaël Bourne bourne@bacqueyrisses.fr
- Paolo DOS SANTOS LOURENCO lourenco@bacqueyrisses.fr
- CHABRERIE Eric Eric.CHABRERIE@bridgestone.eu
- JOUVE Gaétan Gaetan.JOUVE@bridgestone.eu

5. Prochaine réunion

²A Définir fin Juin 2014 (L OUMNICH)

Nicolas CLAYETTE
Responsable Ateliers Spécialisés



Réunion Bridgestone - Iveco Bus - Bacqueyrisses-Tisséo du 24-6-2014

Émise le 25 06 2014

Nos réf : NC/24062014001

Pièce(s) jointe(s) : 0

Émetteur : Nicolas Clayette

Destinataire(s) :

MARTIN Bernard bernard.martin@tisseo.fr
DUFFOUR Jean-Marc jean-marc.duffour@tisseo.fr
MANGIN remi remi.mangin@tisseo.fr
SEITZ Yvan yvan.seitz@tisseo.fr
COUTURIER Jean Jacques jean-jacques.couturier@iveco.com
Pierre Marie GAILLON gaillon@bacqueyrisses.fr
Mickaël Bourne bourne@bacqueyrisses.fr
Paolo DOS SANTOS LOURENCO lourenco@bacqueyrisses.fr
BARRAUD Raphael (IVECO) raphael.barraud@irisbus.iveco.com
CHABRERIE Eric eric.chabrerie@bridgestone.eu
ALCALAY Stanislas alcalay@bridgestone.eu
JOUVE Gaétan gaetan.jouve@bridgestone.eu
L BINOS lionel.binos@tisseo.fr
JM DUFFOUR jean-marc.duffour@tisseo.fr

Copied(s):

MORGAND Kevin kevin.morgand@tisseo.fr
GASQUET David david.gasquet@tisseo.fr

Objet : Réunion Bridgestone – Iveco Bus - Bacqueyrisses-Tisséo du 24-6-2014

Étaient présents : N CLAYETTE + JJ COUTURIER+ M BOURNE+ CHABRERIE Eric + Paolo DOS SANTOS LOURENCO +JM DUFFOUR

L'objectif de cette réunion est de faire un point sur la campagne de reprise réglage des trains Avant des CITELIS 12 M



tisséo

Ma ville, mon trajet

Régie des transports publics de L'agglomération Toulousaine

Etablissement Public Industriel et Commercial

9, rue Michel Labrousse - 31081 Toulouse Cedex 1 - Tél. : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
RCS TOULOUSE 520 807 876

tisseo.fr

1. Document tripartie de campagne

Les 120 Citelis standards sont programmés dans la campagne de réglage par défaut (JJ COUTURIER)

2. PV suite État de parc

Un état de parc sera réalisé Semaine 31 .Pour les bus qui ne sont pas à régler Bridgestone rédigera un PV qui sera envoyé par messagerie au groupe de diffusion (M CHABRERIE Eric)

3. PV suite Réception technique

La réception technique du réglage sera réalisée pour chaque bus par Bridgestone à 20000kms après échange des pneus AV. Si l'usure des pneus est correct Bridgestone rédige un PV de réception technique pour valider le réglage. Le PV sera envoyé par messagerie au groupe de diffusion (M CHABRERIE Eric)

4. Taux de réalisation au 25-06-2014

- 13 bus réglés
- 0 PV suite État de parc
- 0 PV suite Réception technique

5. Suivi de la campagne

Un tableau de suivi est affiché dans le local du monteur

- Les réglages sont notés à J+1 sur le tableau par Bacqueyrisses (Paolo DOS SANTOS LOURENCO).
- Les échanges de pneus AV sont notés à J par le monteur M CHABRERIE Eric)

Ce tableau servira à Bridgestone pour, à J+90 de l'échange des pneus AV, déclencher une réception technique (M CHABRERIE Eric)

6. OT Tisséo

Les OT seront clôturés avec en documents joints

Pour les bus qui ne sont pas à régler

- Le PV de contrôle de Bridgestone

Pour les bus qui sont à régler :

- Le fiche du banc de réglage avec les valeurs avant réglage
- Le fiche du banc de réglage avec les valeurs après réglage
- La fiche de relevés des hauteurs de caisse
- Le PV de réception technique de Bridgestone

7. Prévisionnel

Bridgeston transmet une liste de bus prioritaires pour réglage train AV .Cette liste sera envoyée par messagerie au groupe de diffusion (M CHABRERIE Eric)

Les bus seront réglés en priorité (L BINOS)

8. Groupe de diffusion

Toutes les personnes ci-dessous doivent être en copie de tous les échanges et ainsi avoir le Même niveau d'information

- a. MARTIN Bernard bernard.martin@tisseo.fr
- b. COUTURIER Jean Jacques jean-jacques.couturier@iveco.com
- c. Mickaël Bourne bourne@bacqueyrisses.fr
- d. Paolo DOS SANTOS LOURENCO lourenco@bacqueyrisses.fr
- e. CHABRERIE Eric Eric.CHABRERIE@bridgestone.eu
- f. JOUVE Gaétan Gaetan.JOUVE@bridgestone.eu
- g. L BINOS lionel.binos@tisseo.fr
- h. JM DUFFOUR jean-marc.duffour@tisseo.fr

Prochaine réunion : À Définir fin septembre 2014 (L OUMNICH)

Nicolas CLAYETTE
Responsable Ateliers Spécialisés

